

# AVIS PUBLIC



## DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), sur les demandes approuvant pour :

- le bâtiment situé au 1260, chemin Remembrance, une dérogation pour la superficie minimale d'une cour anglaise en cour avant, et ce, en dérogation à l'article 429 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1248449001];
- le bâtiment situé au 2000, rue Berri, une dérogation pour la distance minimale entre un équipement mécanique installé dans une cour et une limite de terrain, et ce, en dérogation à l'article 381 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1248449002];
- le bâtiment situé au 2801, rue de Rouen, une dérogation pour le nombre d'unités de stationnement pour vélos exigé, et ce, en dérogation à l'article 652.5 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1247303004];
- le bâtiment situé au 1001, rue du Square-Victoria, une dérogation pour l'installation de deux enseignes sur auvent, et ce, en dérogation à l'article 510 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1245289007].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu **le mardi 10 septembre 2024, à 18 h 30**, à la salle Espace citoyens(nes), au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à ces demandes peut également communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Fait à Montréal, le 24 août 2024

La secrétaire d'arrondissement,  
Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)